



RALLYE FIM 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Règle 1 Organisation

Le Rallye FIM 2019 est organisé par l'association « FIM RALLY TOURING 74 » au nom de la Danmarks Motor Union (ci-après DMU).

La concentration aura lieu du **31 juillet au 2 août 2019** conformément au Code pour les Concentrations Touristiques (ci-après le CTG), Catégorie 1.1 Rallye FIM, aux Règlements de la FIM et au présent Règlement Particulier.

Règle 1.1

L'organisation du Rallye FIM 2019 a été attribuée à :

Nom : **Association «FIM RALLY TOURING 74 »**
Adresse : Krohaven 112, DK 4140 Borup Tel: +45 42 68 68 56
e-mail : info@fim-rally2019.com
site internet : www.fim-rally2019.com

Règle 1.2 Composition du Comité Exécutif de la Concentration

Président Jury FIM :	Keith Freak
Membre CTL:	Michael Weiss
Directeur de la Rallye FIM 2019 :	Flemming Aage Nielsen
Directeur Adjoint :	Keld Yellow Hansen
Commissaire Environnemental :	Dennis Skytte Bechmann
Équipe résultats :	Franz Pintarich, Stjepko Varga

La première réunion du Comité Exécutif aura lieu le 30 juillet 2019 à 18.00 heures à l'endroit suivant :

Site du Rallye : »Opsynsbygningen« - Office
Adresse : Darupvej 19 D
Coordonnées : 55.6215°N
12.080830°E

Les réunions ultérieures seront fixées par le Comité Exécutif.

Règle 2 Participation au Rallye FIM

Conformément au CTG (Art. 2.2 de la Partie Générale et Art. 2 de la Catégorie 1.1).



RALLYE FIM 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Règle 3 Inscriptions

Règle 3.1

Les inscriptions individuelles se feront moyennant le formulaire mis à disposition à cet effet (ou la copie dudit formulaire) qui sera fourni aux FMN par l'organisateur (CTG, Article 3 de la Catégorie 1.1).

Les FMN renverront les formulaires d'inscription à l'organisateur après vérification (voir adresse à la Règ.1.1).

Règle 3.2

Les FMN prépareront également une liste numérique qui devra être soumise aux organisateurs à l'adresse email indiquée à la Règle 1.1.

La liste pourra être créée selon les modalités suivantes :

- En remplissant la feuille Excel envoyée parmi les infos / matériels d'invitation
- En utilisation le système d'enregistrement en ligne pour Manifestations de Tourisme FIM à l'adresse suivante : <http://fimtouring.surogat.net/>
 - NB : Pour utiliser le système en ligne, la FMN ou le Délégué National devra contacter la CTL pour obtenir les accès pour le login. Sinon, il faudra utiliser la feuille Excel fournie.

Dans cette liste, veuillez fournir également le nom, le numéro de licence et l'adresse e-mail du Délégué National (IMPORTANT!)

Règle 4 Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé par la Fédération du participant. Il est composé de la finance de l'organisateur de **175 Euros (€)** plus les éventuels frais administratifs qui peuvent être ajoutés par la FMN. Le montant est fixé en Euros (€). Les frais de transfert sont à la charge de l'expéditeur.

Les enfants entre les âges de 8 et 12 verseront 50% du droit d'inscription adulte. Les enfants en dessous de l'âge de 8 ans seront admis gratuitement.

Les droits d'inscription seront versés en entier (100%) par les FMN des participants **avant le 12 avril 2019** sur le compte suivant:



RALLYE FIM 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Nom du titulaire de compte : **DMC Sekretariatet**
Adresse du titulaire de compte : **Rolf Skovlørkke, Haverslevvej 47,
Ersted, 9520 Skørping**
Nom de la banque : **Nordea Danmark**
Adresse de la banque : **Prinsensgade 15, 9000 Aalborg**
BIC/SWIFT: **NDEADKKK**
Compte No./IBAN: **DK6620007400011154**

Tous les paiements seront effectués en Euros (€) ou l'équivalent en monnaie locale uniquement. Les frais de transfert sont à la charge de l'expéditeur.

L'organisateur se réserve de droit de décliner les éventuelles inscriptions faites après la date de clôture des inscriptions.

Si l'organisateur accepte des inscriptions après le délai de clôture des inscriptions, une majoration de 25% au maximum du droit d'inscription **pourra être** imposée.

Si l'organisateur accepte les inscriptions sur place, une majoration de 25% **sera** imposée.

Règle 5 Date limite de clôture des inscriptions

La date limite pour la clôture pour les inscriptions et pour la réservation d'hébergements est le **12 avril 2019**.

Règle 6 Cadeaux, souvenirs et services à l'intention des participants

Chaque participant qui a versé les droits d'inscriptions à travers une FMN recevra au minimum les prestations énumérées à l'Article 4 de la Catégorie 1.1 du CTG.

Règle 7 Hébergement

- 100% du prix de réservation du camping sera versé avec l'inscription.
- 100% du prix de réservation de l'hôtel sera versé avec l'inscription.

Les réservations d'hôtel ou de camping seront effectuées moyennant le formulaire de réservation d'hébergement. Les montants dus pour l'hébergement seront versés en même temps que les frais d'inscription, c'est-à-dire avant le **12 avril 2019**, sur le compte en banque cité à la Règle 4.

Tous les paiements seront effectués en Euros (€) ou en monnaie locale uniquement. Les frais de transfert sont à la charge de l'expéditeur.



RALLYE FIM 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Règle 8 Excursions facultatives

Les réservations pour les excursions facultatives doivent être effectuées en même temps que l'inscription sur le formulaire hébergement fourni.

Ces excursions facultatives doivent également être payées en même temps que les frais d'inscription, à savoir avant **le 12 avril 2019**.

Voir Annexe A.

Règle 9 Centre d'Accueil/ Administratif

Le Centre d'Accueil/Administrative sera ouvert du **29 juillet 2019** au **3 août 2019**.

Adresse: Roskilde Dyrskueplads, Darupvej 19, DK 4000 Roskilde
Coordonnées: N55° 37.321' E12° 04.737'

Heures d'ouverture du Centre d'Accueil :

29 juillet 2019	De 12.00 à 22.00
30 juillet 2019	de 09.00 à 22.00
31 juillet 2019	de 08.00 à 22.00
01 août 2019	de 08.00 à 22.00
02 août 2019	de 08.00 à 20.00
03 août 2019	de 08.00 à 11.30

Le jour de son arrivée, chaque participant recevra des informations concernant le lieu de rassemblement à partir duquel chaque équipe nationale passera par le Contrôle d'Arrivée.

Les documents d'inscription et les véhicules des participants seront vérifiés au Centre d'Accueil au moment de l'arrivée. Les vignettes Meritum et Co-Meritum FIM seront également distribués à ce moment-là.

Une fois les participants identifiés, ils recevront une "carte de classement" (similaire à leur carte d'identité, mais utilisée à des fins de classement), qui sera déposée dans la « boîte à résultats » et utilisée pour le classement et les résultats.

Les participants affiliés ni à une FMN ni à un organisme agréé à représenter une FMN ne seront pas classés.



RALLYE FIM 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Les dates/heures finales pour les inscriptions pour le classement seront décidées par le Président du Jury FIM.

En cas de problème concernant le classement d'un ou plusieurs participant(s), une solution sera trouvée selon le CTG entre le Délégué National de la FMN et les membres de l'Équipe Résultats de la CTL FIM.

Règle. 10 Contrôle d'Arrivée

Le Contrôle d'Arrivée sera opérationnel **le 31 juillet 2019 de 10.00 à 16.00** heures à un endroit indiqué dans le kit de bienvenue.

Le formulaire d'inscription, que ce soit l'original ou une copie, ne sera ni accepté ni pris en compte pour le classement au Contrôle d'Arrivée. Les retardataires devront d'abord passer par le Centre d'Accueil.

Les inscriptions pour le classement seront gérées au Centre d'Accueil (pas au Contrôle d'Arrivée) selon la Règle 9.

Règle 11 Parc d'Arrivée

Après le Contrôle d'Arrivée, les motos devront rester dans le Parc d'Arrivée jusqu'à ce que la dernière nation soit entrée dans le Parc. Les Participants pourront ensuite quitter le Parc d'Arrivée mais il restera sécurisé jusqu'à 16.00 heures.

Règle 12 Résultats et Classement

Selon le CTG (Article 8, Catégorie 1.1)

Règle 13 Disqualification

Les participants peuvent être officiellement disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif de la Concentration si nécessaire.

Règle 14 Cérémonie de Remise de Prix

Selon le CTG FIM (Art. 13 de la catégorie 1.1). Cette cérémonie aura lieu le **soir du 2 août 2019**. Cependant, les prix Meritum Junior et Inter-Club seront décernés le deuxième soir.



RALLYE FIM 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Règle 15 Délégués Nationaux

Chaque FMN participante devra nommer un délégué détenteur d'une licence de Commissaire Touristique. La nomination sera communiquée à l'organisateur par écrit au plus tard 15 jours avant la concentration. (Voir Art. 8 de l'Annexe C CTG, Comité Exécutif d'un Rassemblement).

Les éventuelles communications des participants au Comité Exécutif et à l'Équipe des Résultats CTL FIM doivent passer par les Délégués Nationaux.

Voir également Art. 3.2 du présent Règlement Particulier.

Règle 16 Annulation de la Concentration

Conformément au CTG (Article 2.7 de la Partie Générale), l'organisateur peut annuler la concentration :

- si, lors de la clôture des inscriptions, le nombre d'inscription est en dessous de 850
- en cas de nécessité absolue.

En cas d'annulation de la concentration, les participants qui ont transmis leurs formulaires d'inscriptions avant la date limite seront informés et remboursés par l'intermédiaire de leur FMN.

Règle 17 Généralités

Les hébergements (hôtels et camping) disposent d'un nombre limité de places dans chaque catégorie. La priorité sera donnée aux inscriptions antérieures.

Les catégories d'hôtel et les logements alternatifs sont précisées dans l'Annexe au présent RP.

Seuls les participants qui ont réservé leur hébergement auprès de l'organisateur auront le droit d'utiliser les bus navettes officiels.

Les éventuelles annulations de réservations individuelles devront être communiquées par la FMN du participant et envoyées à l'organisateur, **de préférence par e-mail** (coordonnées précisées à la Règle 1.1).

Si l'annulation est envoyée :

- au plus tard le 30 avril 2019.
 - 90% du droit d'inscription sera remboursé.
- entre le 1 mai et le 14 juin 2019.
 - 50% sera remboursé
- après le 14 juin 2018.
 - Aucun remboursement possible.



RALLYE FIM 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Règle 18 Responsabilité des Participants

Selon le CTG (Art. 4 de la Partie Générale).

Règle 19 Protection de l'Environnement

Les participants du Rallye FIM sont des ambassadeurs motocyclistes de leur pays et il est attendu d'eux qu'ils respectent les autres usagers de la route (CTG, Art. 3 de la Partie Générale)

Adopter une comportement respectueux sur le routes

- Les motocyclistes individuels doivent adopter des habitudes de conduite qui permettent une intégration complète avec les autres types d'utilisateurs de la route.
- Privilégiez la sécurité et évitez toute conduite agressive et compétitive.
- Utilisez exclusivement les routes qui sont ouvertes aux motocyclistes.
- Roulez comme un professionnel en adoptant une allure tranquille et discrète lorsque vous roulez en groupe.
- Rappelez-vous que les routes publiques ne sont pas des circuits.

Nuisance sonore

- Conduisez poliment et limiter la pollution sonore en utilisant votre klaxon seulement en cas d'urgence.
- Utilisez un système d'échappement standard ou un système de rechange peu bruyant et maintenez les systèmes audio à un niveau peu élevé.

Respect de l'Environnement

- Économisez l'essence et réduisez la pollution en évitant de laisser tourner le moteur à l'arrêt de manière inutile.
- Respectez la nature en évitant de rouler sur chemins qui pourraient être endommagés au point de ne plus pouvoir se rétablir naturellement.
- Protégez la faune sauvage et son habitat naturel en roulant intelligemment.
- Assurez-vous que vos huiles, batteries et autres matériaux recyclables sont correctement recyclés.
- Encouragez une utilisation rationnelle du carburant et de l'espace en utilisant des motocycles à la place des voitures.

Borup, 19 novembre 2018



Directeur du Rallye FIM 2019
Flemming Aage Nielsen